



## Un micro-entrepreneur doit-il être obligatoirement assuré ?

Vérfié le 17 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

En matière d'assurance, il n'y a pas de spécificité pour un auto-entrepreneur ou un micro-entrepreneur.

En ce qui concerne la responsabilité civile professionnelle, il existe des assurances obligatoires et des assurances recommandées.

En fonction de l'activité exercée, il existe des **assurances obligatoires**. Par exemple, l'**assurance responsabilité civile décennale** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F2034>) est obligatoire dans les métiers du bâtiment.

Pour savoir si l'activité de la micro-entreprise doit être assurée, il est nécessaire de se renseigner auprès des chambres de commerce et d'industrie CCI () ou des chambres des métiers et de l'artisanat CMA () .

Le micro-entrepreneur peut aussi se renseigner auprès de l'organisation professionnelle à laquelle son activité est rattachée.

**À noter** : un véhicule utilisé dans un cadre professionnel doit être couvert par une assurance de responsabilité civile. Cette assurance est obligatoire quel que soit l'usage du véhicule (transport de produits ou de personnes).

Même si cela n'est pas strictement obligatoire, il est très fortement conseillé de souscrire une **assurance responsabilité civile professionnelle**.

En effet, comme tout professionnel, un micro-entrepreneur est responsable des dommages causés par lui-même, ses locaux et son matériel professionnels. Il est également responsable des dommages occasionnés par les objets qu'il vend, fabrique, répare ou installe dans le cadre de son activité professionnelle.

### Textes de référence

- Code des assurances : articles L211-1 à L211-27 [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000017735447&idSectionTA=LEGISCTA000006174242&cidTexte=LEGITEXT000006073984) (<http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000017735447&idSectionTA=LEGISCTA000006174242&cidTexte=LEGITEXT000006073984>)
- Code de la construction et de l'habitation : articles L241-1 à L242-4 [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006159022&cidTexte=LEGITEXT000006074096) (<http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006159022&cidTexte=LEGITEXT000006074096>)
- Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 : article 22-2 [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000029103760&cidTexte=LEGITEXT000005621315) (<http://legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000029103760&cidTexte=LEGITEXT000005621315>)  
*Mention de l'assurance professionnelle obligatoire*

### Pour en savoir plus

- Assurance des biens de l'entreprise [↗](http://www.ffa-assurance.fr/content/assurance-des-biens-de-entreprise) (<http://www.ffa-assurance.fr/content/assurance-des-biens-de-entreprise>)  
*Fédération française de l'assurance (FFA)*
- L'entreprise, les véhicules et l'assurance [↗](https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/entreprise-les-vehicules-et-assurance) (<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/entreprise-les-vehicules-et-assurance>)  
*Fédération française de l'assurance (FFA)*
- Assurance contre les risques d'impayés [↗](https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-credit-un-moyen-pour-les-artistes-et-les-entreprises-de-se-proteger-contre) (<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/assurance-credit-un-moyen-pour-les-artistes-et-les-entreprises-de-se-proteger-contre>)  
*Fédération française de l'assurance (FFA)*
- Assurance des pertes d'exploitation et de la valeur vénale du fonds de commerce [↗](https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/commerçants-assurance-des-pertes-exploitation-et-de-la-valeur-venale-du-fonds-de) (<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/commerçants-assurance-des-pertes-exploitation-et-de-la-valeur-venale-du-fonds-de>)  
*Fédération française de l'assurance (FFA)*
- Assurance des responsabilités professionnelles des commerçants et artisans [↗](https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/commerçants-artisans-assurance-de-vos-responsabilites-professionnelles) (<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/commerçants-artisans-assurance-de-vos-responsabilites-professionnelles>)  
*Fédération française de l'assurance (FFA)*